



LIGUE MOTOCYCLISTE DES FLANDRES

RÉGLEMENT 2007

ENDURANCE

QUAD – MOTO TT

ARTICLE 1 - DEFINITION

La Ligue Motocycliste des Flandres met en compétition un Championnat des Flandres Quad – moto TT selon le format : un pilote/une moto, un pilote/un quad, sur les épreuves suivantes :

08 JUILLET : CIRCUIT DE LOON PLAGE

22 JUILLET : CIRCUIT DE GOUY EN ARTOIS

09 SEPTEMBRE : CIRCUIT D'ETROEUNGT

ARTICLE 2 – CATEGORIES

125 CM2/250 4 T

250 2T/500 CM2

QUAD

VETERAN

Deux manches de 1 h 30 MOTO

Deux manches de 1 h 30 QUAD

ARTICLE 3 – VERIFICATIONS TECHNIQUES

Avant de prendre le départ, les machines seront présentées au contrôle techniques. Celles qui ne seront pas conformes aux normes et au présent règlement seront refusées. Trois présentations sont autorisées. Une marque de peinture sera apposée sur le cadre, le silencieux et le bloc moteur, ainsi que sur un extincteur à poudre de 5 kilos pour feux hydrocarbures, obligatoire pour chaque concurrent. Toutes machines dépassant les normes sera refusées au départ. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pourra être arrêtée. L'échappement devra être remis en état avant que la machine puisse repartir. En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course. Les motos type Enduro et moto-cross sont acceptées, sans béquille. **Les machines devront être équipées de réservoir essence à contenance d'origine.**

SANCTIONS

Machine non conforme :

1. AVANT L'ÉPREUVE

Refusée au départ

2. PENDANT L'ÉPREUVE :

Refus de remise en état :

1^{er} avertissement

1 tour

2^{ème} avertissement

disqualification

ARTICLE 4 : ESSAI OFFICIEL

Une séance d'essai obligatoire sera organisée. Lors de cette séance, les concurrents devront effectuer un tour.

Les pilotes qui n'effectueront pas au minimum un tour de reconnaissance, prendront le départ seuls, derrière la dernière ligne.

Après le départ des essais officiels, tout changement de moto est interdit.

ARTICLE 5 : LIGNE DE DEPART

La mise en place des motos sur la ligne de départ se fera impérativement moteur arrêté. Les pilotes seront placés sur la première ligne de départ dans l'ordre de leur numéro de course. Pour les épreuves suivantes, les pilotes prendront le départ en fonction de leur classement provisoire au championnat ; les pilotes n'ayant pas marqué de points partiront dans l'ordre de leur numéro de course.

Sur l'ordre de directeur de course, les pilotes amèneront directement leur machine sur la ligne de départ, une période de chauffe de trois minutes seront accordée aux concurrents. Le départ sera donné impérativement dans les deux minutes suivant cette période sur le signal du directeur de course. Tout travail et tout ravitaillement sur le motocycle sont interdits dès le début de la mise en place sur la ligne de départ.

ARTICLE 6 - PISTE

- d'une partie terrain de cross
- de parties type spéciale banderolée.

Si un concurrent coupe volontairement le circuit balisé, il sera immédiatement exclu. Les banderoles tissées en nylon ou en tissu sont interdites.

ARTICLE 7 - DEPART

Le départ sera donné par vague de 25 à 35 pilotes toutes les minutes. L'intervalle de temps entre les lignes sera retranché aux concurrent afin de ne pas les pénaliser. Le signal de départ sera donné par le Directeur de course au moyen d'un drapeau tricolore. Les pilotes seront sur leur moto, moteur coupé. Au signal, ils démarreront leur moteur et partiront, puis une minute après, même dispositif pour la vague suivante et ainsi de suite.

Si un pilote ne démarrerait pas dans les quinze secondes suivant le signal, il serait poussé par les commissaires afin de ne pas gêner les vagues suivantes.

ARTICLE 8 – STAND

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc coureurs. Chaque concurrent aura droit à un emplacement d'environ 10m². Il devra y transporter ses jerricans et autre caisse à outils.

Les concurrents doivent rouler à vitesse réduite dans le couloir de décélération. Les infractions seront sanctionnées par un avertissement et par une pénalisation d'un tour en cas de récidive.

ARTICLE 9 – RAVITAILLEMENT

Les concurrents devront obligatoirement utiliser du carburant sans plombs vendu aux pompes routières.

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement au stand, moteur arrêté. Toute installation fixe du type derick ou similaire est interdite.

SANCTIONS :

- Ravitaillement moteur en marche : DISQUALIFICATION
- non utilisation du tapis environnemental : UN TOUR

ARTICLE 10

Le classement se fera de la façon suivante :

- 1°) nombre de tours
- 2°) temps
- 3°) franchissement de la ligne d'arrivée

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours et du temps effectué par chaque pilote. C'est le concurrent ayant effectué le plus grand nombre de tours, après décompte des écarts de départ, qui sera déclaré vainqueur. Pour être classé, un pilote devra effectuer la moitié de la distance parcourue par le premier et avoir franchi la ligne d'arrivée dans les trente minutes suivant l'arrivée du premier.

Le classement du championnat se fera sur la totalité des épreuves.

Pour chaque épreuve, le barème des points sera le suivant pour les trente premiers scratch :

60 – 54 – 49 – 45 – 42 – 40 – 38 – 36 – 34 – 32 – 30 – 28 – 26 – 24 – 22 – 20 – 18 – 16 – 14 – 12 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1.

PRIME D'ARRIVEE

Classement scratch (fin d'année)

	MOTO OPEN 125/250-500		QUAD		VETERANS
1er	1.000 EUROS	1er	650 EUROS	1er	800 EUROS
2ème	700 EUROS	2ème	450 EUROS	2ème	600 EUROS
3ème	500 EUROS	3ème	300 EUROS	3ème	400 EUROS
4ème	300 EUROS	4ème	200 EUROS	4ème	200 EUROS
5ème	200 EUROS	5ème	100 EUROS	5ème	100 EUROS

ARTICLE 11 : REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à 18 heures. Une coupe sera remise aux trois premiers de chaque catégorie. Les primes numéraires seront versées à l'occasion de la remise de prix aux champions 2007. **La présence des pilotes est OBLIGATOIRE.**

ARTICLE 12 – REGLEMENTATION GENERALE

Pour tous les autres points ou règles non précisées ci-dessus, se sont les différentes prescriptions du règlement ENDURO de la F.F.M. qui s'appliquent à cette épreuve.